



Conseil général

Extrait
Du procès-verbal de la séance ordinaire
Du Conseil général de Pailly
Point 9 de l'ordre du jour
Du 25 juin 2024

Présidence : Monsieur Cédric Perrin

.....

Réuni en séance ordinaire le 25 juin 2024, le Conseil général de Pailly est invité à se prononcer sur le préavis no 21, sur la **demande de crédit de CHF 450'000.- pour la construction d'un local de voirie en surélévation du bassin de rétention et du dégrilleur au chemin de Grassy.**

Dans son rapport, la Commission de gestion et des finances recommande au Conseil d'accepter le préavis no 21.

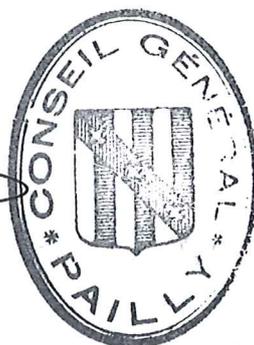
Dans son rapport, la Commission ad hoc recommande au Conseil d'accepter le préavis no 21.

Au vote, le Conseil décide d'accepter la demande de crédit de CHF 450'000.- pour la construction d'un local de voirie en surélévation du bassin de rétention et du dégrilleur au chemin de Grassy, à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance, le 25 juin 2024

Le président :

Cédric Perrin



La secrétaire :

Crystelle Echenard